

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SOLIDARITE
NATIONALE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

**FICHE DE PRESENTATION DU PROJET CASH-TRANSFERRT
<< CONTRAT DE L'EDUCATION : SUXXALI JABOTT >>**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Sénégal a fait des efforts considérables pour augmenter l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales et secondaire par la construction des salles de classes et des collèges de proximité. Dans la période 2000 à 2004, 7109 nouvelles salles de classe pour le primaire ont été construites et 930 réhabilitées (81% en milieu rural).

Cependant, la scolarisation des filles dans l'enseignement élémentaire demeure encore relativement faible avec 77,3% contre 82,4% chez les garçons en 2004. Le taux d'achèvement de l'école primaire se situe à 44,1% contre 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces pays.

Le faible taux d'achèvement scolaire constitue le principal défi du système éducatif.

En effet, **le phénomène touche plus les filles que les garçons** pour des raisons multiples telles que : l'insertion précoce dans le milieu professionnel, des problèmes économiques, l'échec scolaire, l'absence de perspectives qu'offre l'école et les mariages, grossesse, maladies.

La persistance de ce faible taux d'achèvement scolaire constitue une sérieuse menace à l'atteinte des OMS

La solution à ce problème dépasse les simples questions de l'offre d'éducation et même de la qualité des enseignements. **Elle dépend surtout des conditions de vie des familles en charge des enfants.**

Ces familles dont sont issus ces enfants sont maintenues dans un processus de pauvreté chronique et ne voient comme perspective de mobilité sociale **que l'émigration et d'autres activités qui mettent ces en conflit avec la loi et en danger moral permanent.**

L'analyse des variations différentielles du taux brut de scolarisation montre que **les femmes chef de ménage scolarisent mieux les enfants**

L'objectif d'améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et

de promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes et les filles ne peut être atteint sans un soutien financier aux mères de famille

C'est pourquoi il a été retenu dans le DSRP2 : **le renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité>> parmi les actions prioritaires conformément à la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes.**

Les programmes CASH Transferts bien connus dans certains pays d'Afrique anglophone (Ghana, Namibie, Afrique du Sud) et d'Amérique Latine (Bolivie, Brésil) constituent à cet effet un bon instrument de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté des familles. Au Sénégal, il pourrait être proposé comme une **INITIATIVE PRESIDENTIELLE INTITULEE « SUXALI JABOTT »** et une réponse appropriée à la demande sociale

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif général du programme est de lever les contraintes qui empêchent d'atteindre de manière durable les objectifs du DSRP et des OMS particulièrement :

- l'accès et la maintenance des enfants à l'école
- l'élimination du travail des enfants
- la santé, la nutrition et la vaccination des enfants
- l'éradication de l'extrême pauvreté chez les femmes par des dotations monétaires régulières aux femmes en situation de vulnérabilité en contrepartie de résultats scolaires concrets à atteindre.

Le programme cible : les enfants de familles vulnérables qui fréquentent l'école primaire et secondaire et moyen avec une priorité aux filles et les femmes en situation de vulnérabilité et leurs familles.

Il a été retenu de travailler sur la base de l'hypothèse moyenne qui permettra de toucher 247.942 élèves soit 13,44% de l'effectif en première année. Si l'on considère une moyenne de 2 à 3 élèves par famille le nombre de femmes allocataires sera de 82.000 à près de 124.000 femmes qui recevront en moyenne entre 7000 à 21000 cfa par bimestre. Ce nombre augmentera chaque année d'au moins 3000 femmes.

III- STRATEGIES D'INTERVENTION

L'entrée par les enfants permet aussi de venir en aide aux femmes en situation de vulnérabilité et **de soulager les femmes pauvres**. Des critères précis permettront de classer les familles

En choisissant une entée de transfert de ressources par les enfants, le programme touchera ainsi la majorité des cibles. La limitation du nombre d'enfants à prendre en compte permet donc de toucher le maximum de ménages concernés et de plafonner les transferts à des montants raisonnables et éviter des effets pervers que cela peut provoquer.

Les familles doivent remplir des formulaires déposés à l'école que fréquentent leurs enfants. **Les services du Ministère en charge du Développement Social exploitent les demandes en rapport avec le comité des parents d'élèves.**

Il sera mis en place **un comité de suivi et de pilotage coprésidé par le ministère de l'Éducation et le ministère en charge du développement social et comprenant les**

membres de la stratégie nationale de protection sociale. Une unité de gestion rattachée au ministère de l'Education sera chargée de l'exécution.

IV - BUDGET

Le budget global sera de **12.289.840.815** (12 milliards si le paiement couvre toute l'année c'est-à-dire 06 bimestres) et 8.193.227.210 soit 04 bimestres)